

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 21
Nombre de membres
présents ou représentés : 17
Date de la convocation :
15 juin 2026

EXTRAIT n°40
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2026

L'An deux mille vingt six,
le 29 juin à 09 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 15 juin 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président. empêché.

2026-D-7-1-2-40 Approbation du compte administratif 2025 de la Résidence Balivernes et proposition d'affectation des résultats

Présents :

Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Monsieur DUPUY Jean, Monsieur MARCHIOL Lido, Madame VALETTE Brigitte, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame BARDOLS Geneviève, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Monsieur CIANCIA Jean-Jacques, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame LEVY Marie-Eliette, Madame MALOSSE Sylvie,

Procurations :

Madame MAERTEN Marie-Bernard à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Monsieur BAYLET Jean-Michel, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VÉSIN Stéphanie, Madame CONTANT Véronique,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.13
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : cias@cc-deuxrives.fr

2026-D-7-1-2-40**Objet : Approbation du compte administratif 2025 de la Résidence Balivernes et proposition d'affectation des résultats***Service émetteur : Résidence Balivernes**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

Monsieur le Président de séance présente au Conseil d'Administration le compte administratif 2025.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Emploi ou Déficit	Ressources ou Excédent
Résultat reporté F. (N-2) 2023		19 259,76 €		
Résultat reporté I. (N-1) 2024				9 005,53 €
Réalisation de l'exercice 2025	906 140,39 €	944 005,20 €	512 085,78 €	1 259 469,15 €
Résultat de l'exercice 2025		37 864,81 €		747 383,37 €
Résultats cumulés 2025		57 124,57 €		756 388,90 €

Le Président de séance PROPOSE d'imputer :

- L'excédent de fonctionnement de 57 124,57 € à l'augmentation des recettes de l'exercice N+2, soit 2027.

L'excédent d'investissement de 756 388,90 € viendra en augmentation des recettes d'investissement de l'exercice N+1, soit 2026.

Monsieur le Président de séance propose de communiquer aux services compétents du Conseil Départemental le Compte Administratif 2025 et l'affectation des résultats conformément à la réglementation.

AR Prefecture

082-268202967-20260629-2026_D_7_1_2_40-DE
Reçu le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026

Le conseil d'Administration,

OUI l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Approuve à l'unanimité le compte Administratif 2025 et la proposition d'affectation des résultats et propose de les communiquer aux services compétents du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du CIAS ou, en son absence, Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
Mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 29 juin 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS



Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Publié le **02 JUL. 2026**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr